



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 66459

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le nombre inquiétant de personnes atteintes du diabète gras. En France, plus d'un million de personnes de plus de soixante-cinq ans sont diabétiques. D'après une récente étude publiée dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire, les complications liées à ce type de diabète sont nombreuses. D'après cette étude, un patient sur cinq diagnostiqué depuis moins de cinq ans a souffert d'au moins une complication cardio-vasculaire et un diabétique sur deux en est décédé. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre pour engager une politique de prévention en la matière.

Texte de la réponse

Le diabète est une pathologie métabolique en constante augmentation tant en Europe qu'aux États-Unis. En France métropolitaine, on dénombre environ 2,2 millions de personnes diabétiques, soit une prévalence d'environ 3,3 %. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, tout comme le programme d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2 mis en place en 2001, visent à améliorer la prise en charge du diabète selon les recommandations de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES), à lutter contre les complications de la maladie et à prévenir le diabète. Dans ce cadre, différentes actions sont menées par le ministère de la santé et des solidarités. La prévention du diabète bénéficie des mesures du programme national nutrition santé (PNNS) qui visent, entre autres, une alimentation équilibrée, riche en fruits et légumes, pauvre en graisses saturées, la pratique quotidienne d'une activité physique modérée, des actions spécifiques auprès des enfants, des adolescents, des personnes âgées et une information des professionnels. L'ensemble de ces mesures vise à réduire les facteurs de risque liés à l'obésité. Ces actions menées dans le cadre du PNNS font l'objet d'un relais auprès des médecins via les sociétés savantes spécialisées. De plus, et afin de lutter contre les complications de la maladie, deux actions expérimentales sont coordonnées par le ministère de la santé et des solidarités en 2005/2006 afin d'améliorer le dépistage de la rétinopathie diabétique et de prévenir les lésions des pieds des diabétiques pouvant entraîner des amputations. Enfin, une information auprès des patients, des professionnels et du grand public a également été lancée dans le même temps afin d'améliorer la qualité du suivi de la maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66459

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5546

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9803